

# Le débat public

sur le projet de liaison ferroviaire Paris / Charles-de-Gaulle



Du 25 août au 15 décembre 2003 doit se dérouler le débat public sur le projet CDG Express. Ce projet consiste à mettre en place une nouvelle liaison ferroviaire directe entre Paris Gare de l'Est et l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle. Le maître d'ouvrage est Réseau Ferré de France (RFF), partenaire d'Aéroports de Paris (ADP) et de la SNCF au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique d'études.

**La mission de la Commission particulière du débat public (CPDP), en charge de l'organisation, est de favoriser un dialogue constructif sur le projet en permettant à chacun de s'exprimer et en fournissant à tous les informations nécessaires pour participer utilement.**

**Différents moyens d'expression sont pour cela mis à la disposition des citoyens, comme les réunions publiques, le site Internet ou le numéro vert.**

**A l'issue du débat public, seront publiés et diffusés son compte-rendu et son bilan. Puis le maître d'ouvrage transmettra sa position sur la poursuite ou non du projet et ses éventuelles modifications.**



Philippe Marzolf

**Philippe Marzolf**, *Président de la CPDP CDG Express* :

**“ nous avons pour objectif de permettre à tous de s'exprimer sur le projet ”**

**Qui a décidé l'organisation d'un débat public sur le projet CDG Express ?**

Le 12 décembre 2002, Réseau Ferré de France (RFF) a adressé à la CNDP (Commission nationale du débat public) une lettre de saisine\* concernant le projet CDG Express, comme l'y oblige la loi dite de démocratie de proximité du 22 février 2002. En effet, pour tout projet d'aménagement ou d'équipement d'envergure, il est obligatoire d'informer la CNDP qui décide s'il y a lieu ou non d'organiser un débat public. La décision a été prise le 8 janvier 2003 : la CNDP a confirmé la nécessité d'organiser un débat public et j'ai été choisi pour présider la Commission particulière.

**A quoi ce débat peut-il être utile ?**

En premier lieu, un débat utile est un débat qui permet à toutes les personnes concernées de s'exprimer en ayant eu accès à toutes les informations nécessaires pour comprendre le projet. En second lieu, un débat, pour être constructif, doit privilégier l'écoute mutuelle et le dialogue. Il doit apporter des avis ou propositions permettant d'enrichir le projet que le maître d'ouvrage décidera d'abandonner, de modifier ou de poursuivre au terme du débat.

**Quelles sont les règles du débat ?**

La transparence dans les informations diffusées aux différents publics, l'équité dans la place accordée à chaque acteur dans le débat et l'argumentation dans leurs prises de position.

\* accessible sur le site internet de la CPDP : [www.debatpublic-cdgexpress.org](http://www.debatpublic-cdgexpress.org)

**Et quel est le rôle de la CPDP ?**

La Commission particulière est là pour faciliter le débat entre les acteurs. Elle doit faire connaître le projet et le débat public et permettre au public de s'exprimer sur le sujet. Pour favoriser des échanges utiles, elle diffuse une information complète, transparente et objective et met en place des moyens d'expression appropriés, comme par exemple les réunions publiques. Notre démarche est impartiale, nous contribuons au débat public en aidant les acteurs à débattre, mais nous ne portons pas d'avis ni de jugement. La Commission particulière est à l'écoute, mais elle est neutre, et indépendante des acteurs concernés.

**Comment allez-vous atteindre ces objectifs ?**

Nous avons construit tout un dispositif afin de faciliter l'accès à l'information. Ce dispositif comprend notamment un site Internet, un numéro vert, la diffusion de deux courriers d'information dans 400 000 boîtes aux lettres, une présence à l'aéroport de Roissy, dans les gares SNCF et sur les marchés des communes concernées avec des stands et des présentoirs. Par ailleurs toutes les études réalisées sur le projet sont consultables dans les locaux de la CPDP. Plus de vingt réunions publiques sont programmées -réunions générales ou de proximité, colloques thématiques, ateliers pédagogiques, auditions...- pour répondre aux attentes et aux disponibilités de chacun. Enfin la CPDP veillera à ce que toutes les questions posées au maître d'ouvrage reçoivent une réponse la plus complète possible.



## Les documents du débat

Les documents du débat regroupent le dossier soumis au débat et le Journal du débat public.

Outre le présent document de présentation du débat public, le dossier du débat comprend :

- le dossier complet du maître d'ouvrage (80 pages) -et sa synthèse (6 pages)-, qui présentent les objectifs et les caractéristiques du projet, ainsi que les solutions alternatives étudiées,
- les cahiers d'acteurs qui reprennent les avis, positions et propositions des acteurs concernés par le projet,
- la synthèse du schéma directeur d'amélioration du RER B, validée par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

Le dossier soumis au débat s'enrichit au fur et à mesure du débat, avec la publication progressive des cahiers d'acteurs.

La lettre d'information « le Journal du débat public » accompagne le déroulement du débat : elle présente les synthèses des réunions publiques, l'avancée du débat et donne la parole aux acteurs (4 numéros sont prévus).

*Pour recevoir ces documents, merci de nous retourner la carte T ci-jointe.*

## Le calendrier du débat

• **Du 3 juillet au 24 août 2003** : mise à disposition de l'information.  
Le dossier du débat est adressé, sur demande, à toutes les personnes intéressées. Au cours de cette période, il est possible de s'informer sur le débat grâce au site Internet de la CPDP, via le n° vert ou en se rendant dans les locaux de la CPDP.

• **Du 25 août au 15 décembre 2003** : le débat public proprement dit, avec une réunion générale d'ouverture le 13 septembre 2003. La première partie du débat public, jusqu'à la fin septembre, est surtout consacrée à la diffusion de l'information et à l'enrichissement des connaissances de chacun. Ensuite ce sont le dialogue et la confrontation des opinions qui dominent jusqu'au 13 décembre 2003 avec une réunion publique générale de synthèse qui clôturera le débat public.

• **A l'issue du débat**, dans les deux mois, le Président de la CPDP élabore le **compte-rendu**, base sur laquelle s'appuiera le Président de la CNDP pour en dresser le **bilan**. Trois mois après, le maître d'ouvrage publie sa position sur les suites qu'il entend donner au projet.

## Les premiers thèmes de débat identifiés par la CPDP

Pour préparer le débat public, la CPDP a analysé les études réalisées par le GIE et les résultats de la concertation préalable de 2001-2002. Puis, elle a organisé deux groupes de discussion avec le grand public et une cinquantaine de rencontres avec la plupart des acteurs concernés par le projet. Sur ces bases, la Commission particulière a identifié un certain nombre de questions sur l'opportunité, l'objectif et les caractéristiques du projet :

**Concernant l'opportunité du projet (améliorer la desserte de Roissy pour les passagers aériens) :**

- l'attractivité économique et touristique de Paris,
- le développement de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle,
- le transfert modal des déplacements entre Paris et la plate-forme aéroportuaire...

**Concernant l'objectif (créer une liaison ferroviaire permettant un service dédié aux passagers aériens) :**

- est-il nécessaire de mettre en œuvre un service spécifique ?
- faut-il créer une nouvelle liaison ferroviaire ?
- comment améliorer le RER B et la desserte autoroutière ?...

**Concernant les caractéristiques du projet :**

- sur le plan environnemental : doit-on choisir la solution du tunnel ferroviaire ? quels seront les nuisances et les risques géologiques ?...
- sur le plan de la sécurité : quelles seront les conditions de sécurité ? quels sont les risques encourus par les riverains pendant la réalisation du projet ? et pendant l'exploitation ?...
- sur les plans sociaux et techniques : le service sera-t-il réservé aux passagers aériens ? peut-il y avoir des gares intermédiaires ?...
- sur les plans financiers et socio-économiques : quel est le montage financier ? les personnes touchées par le tracé seront-elles indemnisées, et comment ?...

**D'autres questionnements apparaîtront au fur et à mesure du débat au travers de la participation des différents acteurs.**



# La composition de la CPDP

Les membres de la CPDP ont été choisis pour leur expérience, leurs compétences et leur indépendance.

**Philippe Marzolf** : *Président de la CPDP*

Vice-président de la CNDP - expériences antérieures : Délégué général de l'Association Orée (spécialisée dans le partenariat et la médiation entre entreprises, collectivités et associations pour un développement durable), Président de l'Association française des Eco-conseillers (ASFEC), Président du Comité des usagers de l'Institut français de l'environnement (IFEN), Chargé de mission au cabinet du Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour organiser le débat national sur les risques industriels suite à la catastrophe AZF de Toulouse, Délégué de l'Association Auxilia, pratiques locales de développement durable pour les collectivités.



**Alain Almeras** : *méthode et relations presse, commissaire enquêteur*

Retraité - Expériences antérieures : Directeur général et Vice-président de l'Union des Annonceurs, PDG de Centre Presse, Directeur de Chambre de commerce, Chargé de mission au Commissariat Général du Plan.

**Isabelle Pisani** : *communication, pédagogie et concertation*

Consultante en concertation et en communication - Expériences antérieures : Directrice de la communication des filiales françaises d'un grand groupe industriel international, Responsable relations publiques du Progrès de Lyon, Chargée d'études à la Communauté urbaine de Lyon.



**Jean-Paul Puyfaucher** : *concertation locale*

Retraité EDF - Expériences antérieures : scrutateur lors du débat local du CEDRA Cadarache, Membre de l'équipe du maître d'ouvrage lors du débat public relatif à la ligne très haute tension Boutre Carros (Gorges de Verdon), ancien Chargé de mission auprès du médiateur EDF.

**Bruno Faivre d'Arcier** : *évaluation des politiques de transport, calcul économique appliqué aux investissements et analyse des comportements individuels de déplacements*

Laboratoire d'économie des transports de Lyon, co-responsable et professeur du DESS transports urbains et régionaux de personnes à l'Université Lumière Lyon 2.



**Marcel Rat** : *expertise géotechnique*

Directeur technique délégué du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées.

**Christophe Karlin**, Secrétaire général et **Félicie Hassika**, Assistante, complètent l'équipe de la CPDP et pilotent la mise en œuvre du débat.

## Le Code de déontologie de la CPDP : un engagement au quotidien

Les membres de la CPDP ont élaboré et signé un code éthique et déontologique. Il prévoit notamment que toutes les informations existantes sur le projet soient mises à la disposition du public, avec la plus grande objectivité possible. La CPDP s'engage ainsi formellement à remplir son rôle avec équité, intégrité et impartialité. Au service du public, elle veille au respect de tous les intervenants. Elle n'a ni avis, ni position à émettre au cours ou à l'issue du débat : chaque membre est soumis à une stricte neutralité.

## 1<sup>re</sup> réunion générale :

# 13 septembre 2003

## à Paris



## Comment participer au débat ?

À partir du 25 août 2003, toute personne sans exception peut participer au débat. Jusqu'au 15 décembre 2003, de nombreuses réunions seront organisées pour la participation et l'expression de chacun :

- deux **réunions générales** sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet, en ouverture et en clôture du débat,
- quatre **colloques thématiques** sur les thèmes clés du débat :
  - le transport aérien et le projet,
  - les effets du projet sur les autres infrastructures de transport,
  - les impacts du projet sur l'environnement et le cadre de vie,
  - la dimension socio-économique et financière du projet.
- des **ateliers pédagogiques** pour approfondir les connaissances des acteurs dans les domaines techniques,
- des **auditions** menées par la CPDP pour les élus, les associations, les organisations socio-professionnelles, les organismes techniques, les experts et toute personne qui le demande,
- sept **réunions de proximité** dans les principales collectivités concernées pour l'information et l'expression du grand public,
  - une pour Paris 10<sup>e</sup>,
  - une pour Noisy-le-Sec et Bondy,
  - une pour Pavillons-sous-Bois,
  - une pour Aulnay-sous-Bois,
  - une pour Sevran,
  - une pour Villepinte, et Tremblay-en-France,
  - une pour Roissy, Mitry-Mory, et le Mesnil-Amelot,
- des registres d'expression et des permanences de la CPDP dans les mairies pour l'écoute du public.

### Vous avez une question ?

Vous pouvez la faire parvenir à la CPDP :

- [www.debatpublic-cdgexpress.org](http://www.debatpublic-cdgexpress.org) : un système de questions / réponses, un forum de discussion et des dialogues en ligne animés par les membres de la CPDP
- **carte T**
- **télécopie** : 01 40 22 02 40
- **courrier** : CPDP - 32, rue d'Hauteville 75010 Paris

La CPDP transmettra votre question au maître d'ouvrage et s'assurera de la qualité de la réponse.

### Vous êtes intéressé et souhaitez participer ?

Pour connaître les dates des prochaines réunions, connectez-vous sur le site [www.debatpublic-cdgexpress.org](http://www.debatpublic-cdgexpress.org) ou téléphonez au  **0 800 800 949**

## Les contributions écrites : faire connaître toutes les opinions

Vous souhaitez exprimer votre analyse, vos questions et vos propositions alternatives au projet CDG Express ? La CPDP vous invite à participer au débat sous forme de contribution écrite. Toutes les contributions –qu'elles fassent l'objet d'un cahier d'acteurs ou non– seront regroupées à la CPDP et archivées pour la mémoire du débat.

Après sélection par la CPDP, votre contribution peut faire l'objet d'un cahier d'acteurs. La CPDP prend en charge la publication et la diffusion des cahiers d'acteurs. Ceux-ci sont inclus au dossier du débat, mis en ligne sur le site Internet de la CPDP, distribués lors des réunions et envoyés à tous ceux qui le souhaitent

dans les mêmes conditions que le dossier du maître d'ouvrage.

*Pour connaître les critères de sélection des cahiers d'acteurs et les règles à respecter pour leur publication : merci d'adresser votre demande à [info@debatpublic-cdgexpress.org](mailto:info@debatpublic-cdgexpress.org)*

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

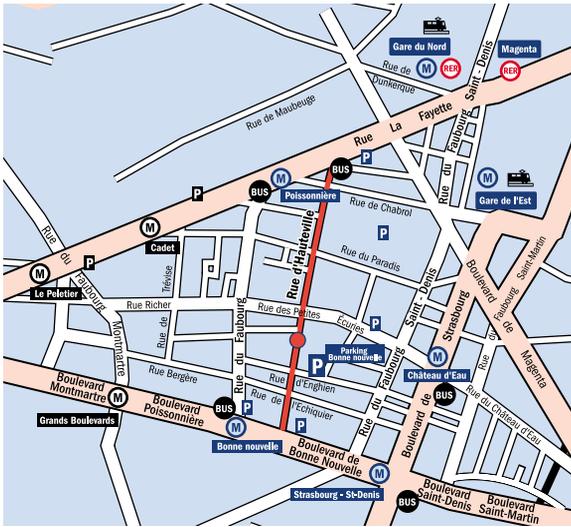
Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Adresse électronique \_\_\_\_\_

### Je souhaite recevoir :

- la synthèse du dossier du maître d'ouvrage (6 pages)
- le dossier du maître d'ouvrage (80 pages)
- le Journal du débat public (4 numéros)
- les cahiers d'acteurs au fur et à mesure de leurs parutions



**CPDP CDG Express**  
**32, rue d'Hauteville - Paris 10<sup>e</sup>**  
**Tél. : 01 40 22 00 60**  
**Fax : 01 40 22 02 40**  
**Adresse électronique :**  
**info@debatpublic-cdgexpress.org**

#### Accès métro :

Ligne 4, station Strasbourg St-Denis,  
ou Château d'Eau.  
Ligne 7, station Poissonnière.  
Ligne 8 ou 9, station Bonne Nouvelle.

#### Accès piétons :

10 minutes de la gare de l'Est et  
de la gare du Nord.

#### Accès bus :

N<sup>os</sup> 20, 39, 48. Arrêt Poissonnière-  
Bonne Nouvelle.  
N<sup>os</sup> 38, 47. Arrêt Château d'Eau ou  
Strasbourg St-Denis.  
N<sup>os</sup> 42, 26, 43. Arrêt Place Franz Liszt  
N<sup>o</sup> 32. Arrêt Hauteville.

#### Accès RER :

B ou D, Gare du Nord.  
E, Magenta.

#### Accès Véhicule :

Plusieurs parkings payants. Le plus  
proche : parking Bonne Nouvelle.

#### Accès SNCF :

Gare de l'Est et gare du Nord.

## Comment s'informer ?

**Vous souhaitez recevoir le dossier  
du débat et les journaux du débat ?**

- **N° Vert 0 800 800 949**  
en laissant un message sur  
le répondeur téléphonique
- carte T ci-dessous
- [www.debatpublic-cdgexpress.org](http://www.debatpublic-cdgexpress.org)  
pour télécharger les documents

**Vous souhaitez consulter une  
étude sur le projet ?**

- La CPDP vous reçoit dans ses locaux  
du lundi au vendredi sur rendez-vous

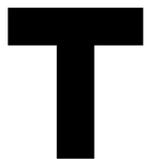
**Vous souhaitez connaître les  
dates et les lieux des prochaines  
réunions publiques ?**

- **N° Vert 0 800 800 949**

- [www.debatpublic-cdgexpress.org](http://www.debatpublic-cdgexpress.org) :  
le calendrier des réunions et leurs  
compte-rendu
  - stands et présentoirs dans les gares  
et les marchés
  - affichettes dans les lieux publics des  
communes concernées
- Vous voulez consulter les compte-  
rendu des réunions publiques ?**
- [www.debatpublic-cdgexpress.org](http://www.debatpublic-cdgexpress.org)



LETTRE



20 g

Valable jusqu'au  
21.12.2003

**COMMISSION PARTICULIÈRE  
DU DÉBAT PUBLIC**  
AUTORISATION 9879  
75482 PARIS CEDEX 10



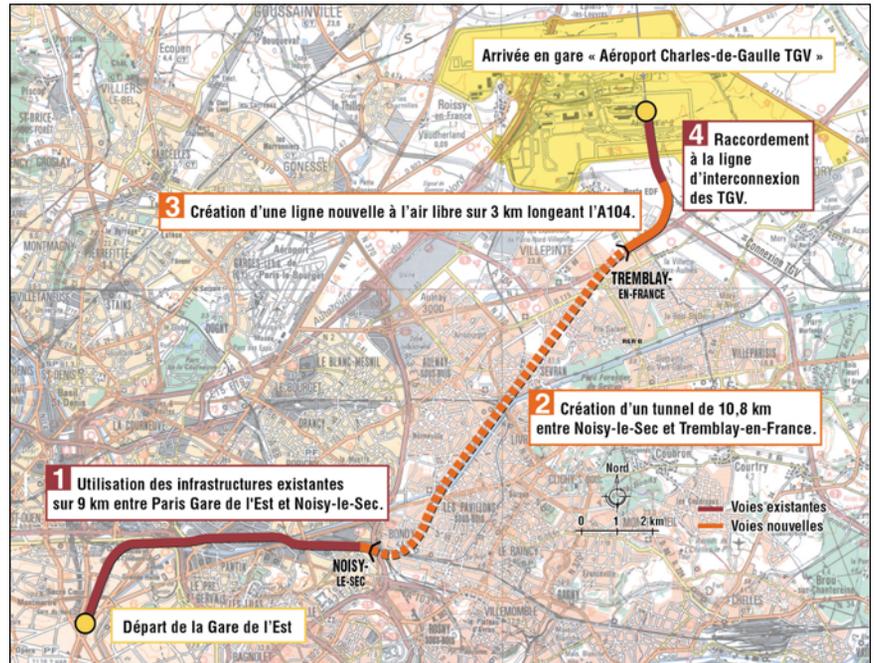
# Description du projet CDG Express

Information fournie par le maître d'ouvrage

Le projet prévoit la réalisation à l'horizon 2012 d'une liaison ferroviaire dédiée reliant sans arrêt intermédiaire la gare de l'Est à Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy. Conçue pour les voyageurs aériens, cette liaison offrirait un départ tous les quarts d'heure, pour un trajet d'une durée inférieure à 20 minutes, avec la possibilité d'enregistrer ses bagages jusqu'à la destination finale dès la gare de l'Est. Ce projet devrait permettre un report important des déplacements des passagers aériens de la route vers le rail.

Long de 25 km, l'itinéraire proposé emprunterait le réseau ferroviaire existant sur 9 km entre Paris et Noisy-le-Sec.

Au-delà, un tunnel à deux voies, de près de 11 km, serait creusé pour assurer la traversée de la zone urbaine entre Noisy-le-Sec et Tremblay-en-France. En sortie de tunnel la ligne nouvelle longerait l'autoroute A 104 sur 3 km avant de se raccorder à la ligne à grande vitesse d'interconnexion, pour atteindre la gare TGV de l'aéroport Roissy CDG. Le maître d'ouvrage est Réseau Ferré de France (RFF), partenaire d'Aéroports



de Paris (ADP) et de la SNCF au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique d'études. Le coût global du projet est estimé à 800 millions d'euros environ.

## Prochaines étapes dans l'élaboration du projet

Dans l'hypothèse d'un débat se terminant fin 2003, et s'il est décidé de donner une suite favorable au projet, les prochaines étapes seraient :

- Études d'avant projet sommaire (APS)
- Constitution d'un dossier à partir des études d'avant-projet sommaire, comprenant en particulier une étude d'impact
- Approbation de l'APS par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et le Ministère des Transports (2004)
- Procédures d'utilité publique (2005)
- Déclaration d'Utilité Publique (2006)
- Études d'avant-projet (AVP) (2006)
- Approbation de l'AVP par le STIF et le Ministère des Transports (2006)
- Engagement des travaux (2007)
- Mise en service prévisionnelle (2012)

